



Police

POLICE FEDERALE

COMMISSARIAT GENERAL

Direction de l'information policière opérationnelle
Gestion de l'information opérationnelle (CGOI)

Rue Fritz Toussaint 8
1050 BRUXELLES
Tel: 02 642 78 39
Fax: 02 642 76 38
Teamware: _CG/CGO/SRT

NOTE PERMANENTE

Numéro d'émission
Date d'émission

CGO-

Classification
Classement

PUBLIC

Page
Annexe(s)
Référence PC

1/2

0

Destinataire(s) A tous les Chefs de corps des zones de police et gestionnaires fonctionnels
A tous les Directeurs judiciaires de la police fédérale
A tous les CIA
A CGOT
Copie: CGOI-R, CGOI-S

Objet Mesures à Prendre en Bng – mise à jour- correctifs

Référence(s)

Chargé de dossier CP Jean VANDENDRIESSCHE

1. Cadre général

La qualité des données de la BNG est l'affaire de tous et le plan national de sécurité 2008/2011 prévoit d'ailleurs que « la police fédérale en partenariat, veut garantir d'ici 2011, la fiabilité, l'accessibilité, la convivialité et la gestion intégrée de l'information ».

La note sur les mesures à prendre (CGOI/S-QC 2009/314 du 21.01.2009) diffusée à tous les services de police contribue à la bonne gestion de l'information policière opérationnelle et à la fiabilité des données relatives aux personnes signalées dans la BNG.

Comme annoncé dans cette note, les zones de police et les services de la police fédérale vont recevoir d'ici peu un état des lieux des mesures à prendre encore actives dans la BNG pour des dossiers dont ils sont responsables (depuis 2000 et quelques fois même avant 2000). Pour en faciliter l'utilisation, cet état des lieux vous parviendra dans un format électronique et il sera accompagné d'une note explicative pour vérifier la conformité de ces mesures avec les règles de la MFO-3.

2. Objectif :

« La bonne information au bon endroit, au bon moment. »

La finalité visée est opérationnelle. Le policier de terrain doit en effet pouvoir se fier à une information exacte, ce qui signifie, par exemple, que les données relatives aux « personne » signalées dans la BNG doivent être correctes.

Dans cette optique, la mise à jour est indispensable et permettra en outre d'augmenter le niveau de qualité de la BNG. Le choix d'agir plus particulièrement dans le domaine des mesures à prendre est aussi guidé par le souci du droit au respect de la vie privée.

3. Méthode de travail

En décembre 2009 et en janvier 2010 :

3.1 Envoi d'un fichier électronique avec les mesures à prendre encore actives signalées dans la BNG pour des personnes : qui sera soit annexé à un mail teamware, soit gravé sur CD, en fonction des volumes. Les destinataires sont les Chefs de Corps des zones de police et les gestionnaires fonctionnels, les Directeurs judiciaires, les CIA et CGOT à destination

3.2 Envoi d'une procédure d'aide (fil conducteur) mise au point avec des membres tant de la police locale que de la police fédérale pour aider les responsables en matière de mesures à prendre (Chef de Corps-Directeurs) et ceux qui sont impliqués directement dans le traitement du fichier et feront la mise à jour ;

3.2 Pour permettre un meilleur suivi au niveau des responsables, ce type de fichier sera envoyé périodiquement.

CP Laurent SURIN
Chef de service CGOI

----->><<-----